

L'économie de la consommation des espaces - 15 octobre 2012

5 principes ont été définis et ont été pris en compte pour l'élaboration du DOO :

- Veiller à ne pas augmenter la vulnérabilité des territoires
- Veiller à préserver les champs d'expansion des inondations
- Valoriser les champs d'expansion
- Permettre le développement de secteurs stratégiques pour la métropole
- Prendre en compte les ouvrages techniques

Le travail portant sur la consommation des sols relève de deux éléments différents :

- La réduction de la consommation des sols par rapport aux années précédentes
- La délimitation des zones urbaines pour les 30 années à venir

L'essentiel de la consommation de l'espace étant porté par l'habitat, un travail minutieux devra être effectué car les critères de consommation des espaces sont très variés. Il faudra regarder de près comment le programme Majic analyse la consommation des espaces, notamment en se focalisant sur une commune d'observation.

Pour intégrer ces réflexions dans le DOO, 4 principes ont à ce jour été retenus :

- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers en contenant le développement urbain à 2030 dans une enveloppe urbaine définie
- Privilégier le renouvellement à l'extension urbaine
- Privilégier le développement de l'urbanisation en lien avec la desserte en transport collectif et en continuité des tissus existants
- Promouvoir des formes urbaines plus économes en foncier

Ainsi 72% du territoire est situé hors enveloppes dont la moitié strictement protégée et délimitée.

L'encadrement de l'urbanisation au sein des enveloppes urbaines a constitué une première étape. Reste désormais à définir des outils plus opérationnels. Il existe deux pistes complémentaires :

- Une déclinaison à l'échelle des territoires en distinguant les enveloppes multifonctionnelles et les enveloppes dédiées au développement économique
- Une déclinaison « thématique » avec la définition d'objectifs chiffrés sur la production de logement neufs dans la continuité du schéma directeur de 2001 en fixant un objectif chiffré en m²/lgt

L'exploitation des données DGFIP permettra de définir quels objectifs seront fixés en fonction notamment des indicateurs de suivi. L'idée étant de décliner les objectifs à l'échelle des CDC pour permettre une application directe dans les PLH et les PLU communaux et intercommunaux.

Un travail est actuellement en cours avec les services de la DDTM.

Débat avec les participants

M NAUDET, Directeur de la Stratégie et du Développement du Port autonome de Bordeaux

On entend beaucoup parler de renouvellement urbain et de densité ce qui s'applique bien au résidentiel et au tertiaire. Par contre ces notions sont difficilement applicables en ce qui concerne l'activité agricole et l'industrie.

M LEGRAIN

M LEGRAIN rappelle que le SCOT a désormais deux nouvelles obligations. Le DOO doit déterminer les orientations générales de l'équilibre entre les différents espaces, arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Ces objectifs peuvent être ventilés par secteurs. Il détermine également comme auparavant les espaces naturels à protéger, il a ainsi la possibilité de les localiser ou de les délimiter.

M GUESDON

En termes d'inondation il n'existe pas de réelle définition. Toutefois, sera considérée comme zone non urbanisée, une zone naturelle que l'on n'a pas commencé à construire, recevant encore les eaux naturellement, même si elle est classée en zone urbanisée, même si proche agglomération.